LES ATTAQUES

Arrêté n°2023-137

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté d'interdiction de jeux sur les terrains de football

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le Code des Collectivités territoriales,
Considérant que l'organisation de la fête communale nécessite de restreindre l'accès aux terrains de football,

ARRETE

Article 1 : Les matchs de football sont interdits sur les terrains de football le samedi 9 et le dimanche 10 septembre 2023.

Article 2 : Monsieur le Président du Club de Football de Les Attaques est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 août 2023

Le Maire

MAIRIE de LES ATTAQUES 62730

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.